

DERRIÈRE LES BEAUX DISCOURS, LA RÉALITÉ CRUE DES CHIFFRES !

La Commission Paritaire Nationale de Suivi de l'accord formation se tient aujourd'hui, lundi 29 juin 2026. L'examen des données internes par **FO** est sans appel : la direction est très loin de respecter ses engagements et ses obligations.

Pour FO, il est hors de question de se contenter de simples justifications textuelles ou de promesses de courtoisie. Nous exigeons des actes et l'ouverture immédiate d'une négociation d'avenant de révision !

NOTRE ANALYSE : UN BILAN MENSONGER ET DES AMBITIONS AU RABAIS

Indicateurs de formation : l'arbre qui cache la forêt !

3,4 j

Formation seniors \geq 58 ans
(vs 6 j en moyenne)

3,6 j

Formation filière Support
(vs 6,5 j en Relation de services)

24 %

Demandes 2025 couvertes sous 24 mois
(accord : 100 %)

Alerte Seniors (\geq 58 ans) : Si la moyenne générale affichée est de 6 jours, nos collègues seniors plafonnent à **3,4 jours**. C'est le score le plus bas de l'établissement ! C'est un manquement net à l'égalité générationnelle.

Filière Support pénalisée : Seulement **3,6 jours** de formation pour les agents du Support, contre 6,5 jours en Relation de services. Deux poids, deux mesures !

Délais d'accès intenable : L'accord prévoit un délai d'accès maximal de 2 ans. En réalité, pour les besoins de 2024, seuls 47 % sont couverts sous 24 mois. **Pour 2025, on s'effondre à 24 % !** Plus de la moitié des demandes des agents dorment et moisissent dans SIRHUS.

DISPOSITIFS INDIVIDUELS (CPF, VAE, PTP) : LES ANGLES MORTS

Chute de l'information : L'enquête 2026 montre un ancrage inquiétant de la méconnaissance des dispositifs. **64 %** des agents ne connaissent pas le PTP et **72 %** ignorent le CFP.

Abondement CPF au point mort : En 2025, **1 seul agent de droit public** a bénéficié d'un abondement complémentaire. Pour le privé, 52 abondements au total sur un établissement de plus de 50 000 agents... C'est dérisoire !

Le piège du PTP : Sur 105 demandes de Projet de Transition Pro, la direction en accepte 101, mais Transition Pro n'en finance que 30. **71 agents restent sur le carreau**, bloqués par le financement extérieur sans soutien de France Travail.

TUTORAT ET ALTERNANCE : LA GRANDE DÉSILLUSION

Tuteurs d'alternants sacrifiés : Alors que 80,5 % des tuteurs de « non-alternants » sont indemnisés, seuls **47,7 % des tuteurs d'alternants** ont touché leur prime en 2025. Plus de la moitié de ces collègues travaillent « gratuitement ». C'est inadmissible !

Échec de l'intégration des apprentis : Les taux de titularisation des apprentis sont catastrophiques : 8,8 % en 2023, 4,2 % en 2024 et **0 % en 2025** ! France Travail utilise l'apprentissage comme de la main-d'œuvre bon marché et jetable, contrairement aux contrats de professionnalisation (70,1 % de titularisation).

LES PROPOSITIONS DE LA Cgt-FO : PAS DE BLABLA, DES DROITS INSCRITS DANS L'ACCORD !

Face à cette rupture d'égalité flagrante, **FO** met aujourd'hui sur la table de la direction des articles précis pour réviser l'accord :

LES EXIGENCES DE LA Cgt-FO

- **Article 1 — Plan de rattrapage Seniors, BOETH et Support** : Instauration d'un droit de tirage prioritaire pour les agents de 58 ans et plus ainsi que pour les BOETH afin de garantir un plancher minimal de **5 jours de formation par an**. Sanctuarisation d'un budget pour que le Support converge en 12 mois vers l'atteinte de l'objectif des 5 jours de formation par an a minima.
- **Article 2 — Plan d'urgence SIRHUS** : Traitement obligatoire de toutes les demandes en attente depuis plus de 18 mois. Au-delà de 12 mois, déclenchement d'une alerte automatisée et planification de plein droit de la formation sous 3 mois.
- **Article 3 — Dynamisation du CPF et Co-financement PTP** : Élargissement et simplification des critères d'abondement CPF (notamment pour les agents public). Création d'un **fonds de co-financement par France Travail** pour prendre en charge le reste à charge pédagogique et le maintien de salaire des PTP refusés par les instances paritaires.
- **Article 4 — Garantie d'indemnisation du tutorat** : Versement **automatique** de l'indemnité dès la désignation formelle du tuteur et suppression de toutes les barrières administratives qui privent 52 % des tuteurs d'alternants de leur dû.
- **Article 5 — Plan d'insertion des apprentis** : Fixation d'une cible minimale de **40 % d'intégration en CDI/CDD longs** pour les apprentis sortants et mise en place d'une passerelle prioritaire d'embauche à compétences égales sur les postes vacants.

Pour la Cgt-FO, la formation ne doit plus être une variable d'ajustement budgétaire ou un outil de communication, mais un droit réel, équitable et respecté pour chaque agent de France Travail !

Rejoignez la Cgt-FO, syndiquez-vous pour défendre vos droits !

Rejoignez le combat, syndiquez-vous à la Cgt-FO — *parce que vos droits méritent mieux que des promesses !*